

Critères pour les cadres nationaux d'ASFA

Principes de base

Les athlètes de la catégorie Open et des catégories Master et Juniors/Jeunes pour le powerlifting classique/développé couché sont considérés comme des athlètes de cadre (ci-après, le terme désigne aussi bien les femmes que les hommes) auxquels s'appliquent ces critères cadres.

Les obligations suivantes s'appliquent aux athlètes du cadre A d'ASFA:

- Remplir les limites de cadre requises lors d'une compétition nationale ou internationale reconnue par l'IPF/EPF/ASFA.
- Obligation de participer aux championnats suisses respectifs (Open/Juniors/Master/Bancs de poussée, dans des cas exceptionnels, une participation exclusive au championnat suisse OPEN peut être demandée)
- Participation à au moins 2 compétitions internationales IPF/EPF par année civile.
- Concertation écrite avec le comité d'ASFA en cas de participation à des compétitions dans le cadre ou en dehors du calendrier d'ASFA.
- Signature de la déclaration d'assujettissement à la lutte contre le dopage
- Les données concernant l'adresse de domicile et d'entraînement ainsi que les absences sur Webling doivent toujours être actualisées.
- Participation aux entraînements respectifs des cadres avant chaque départ international.
- Obligation de fournir régulièrement un feed-back au comité d'ASFA.
- Port de la tenue de cadre et de l'équipement de compétition d'ASFA lors des compétitions internationales et des apparitions publiques dans le cadre de l'appartenance au cadre.
- En cas de cessation complète de l'activité sportive : annonce écrite au comité d'ASFA
- En cas de retrait du cadre : déclaration écrite au comité d'ASFA. Une amende conventionnelle de CHF 250.00 peut être facturée et le droit à l'indemnité de cadre est supprimé.

Les droits suivants s'appliquent aux athlètes du cadre A d'ASFA :

- Participation à des compétitions internationales - en cas de nomination par le comité d'ASFA
- Droit à une indemnité annuelle (prime de cadre) de CHF 1500.00 si tous les critères/obligations sont remplis (versée en fin d'année)
- Encadrement par un coach de la part d'ASFA lors des compétitions internationales.
- Port de la tenue de cadre et utilisation de l'équipement de compétition mis à disposition par ASFA
- Présentation et représentation dans les canaux de médias sociaux et sur le site web d'ASFA
- Possibilité d'avoir un coach de plateforme désigné par l'athlète lors des compétitions internationales. Le coach de plateforme externe doit remplir tous les critères exigés d'un coach de l'IPF et connaître le règlement international, notamment les tâches à accomplir lors et autour de la compétition internationale.

Les obligations suivantes s'appliquent aux athlètes du cadre B d'ASFA:

- Remplir les limites de cadre requises lors d'une compétition nationale ou internationale reconnue par l'IPF/EPF/ASFA.
- Obligation de participer aux championnats suisses respectifs (Open/Juniors/Master/Bancs de poussée, dans des cas exceptionnels, une participation exclusive au championnat suisse OPEN peut être demandée)
- Participation à au moins 1 compétition internationale IPF/EPF par année civile.
- Concertation écrite avec le comité d'ASFA en cas de participation à des compétitions dans le cadre ou en dehors du calendrier d'ASFA.
- Signature de la déclaration d'assujettissement à la lutte contre le dopage
- Les données concernant l'adresse de domicile et d'entraînement ainsi que les absences sur Webling doivent toujours être actualisées. Participation à un entraînement de cadre par année civile AVANT le début de la compétition internationale.
- Obligation de fournir régulièrement un feed-back au comité
- En cas de cessation complète de l'activité sportive : communication écrite au comité d'ASFA.
- En cas de démission du cadre : communication écrite au comité. Une amende conventionnelle de CHF 250.00 peut être facturée.

Les droits suivants s'appliquent aux athlètes du cadre B d'ASFA:

- Participation à des compétitions internationales - en cas de nomination par le comité d'ASFA
- Encadrement par un coach de la part d'ASFA lors des compétitions internationales
- Port de la tenue de cadre et utilisation de l'équipement de compétition mis à disposition par ASFA (en option)
- Présentation et représentation dans les canaux de médias sociaux et sur le site web d'ASFA
- Possibilité d'un coach de plateforme désigné par l'athlète lors des compétitions internationales.

Le coach de plateforme externe doit remplir tous les critères internationaux exigés d'un coach de l'IPF et connaître le règlement international, en particulier les tâches à accomplir lors et autour de la compétition internationale.

Accès au cadre national d'ASFA:

- Le comité nomme chaque année des athlètes dans le cadre de la planification des cadres après les championnats suisses.
- **Critères d'accès au cadre national:**
 - Limite de cadre atteinte.
 - Expérience de la compétition disponible (min. 2 compétitions).
 - Analyse des performances des compétitions passées par le comité.
 - Présentation jusqu'à présent dans le cadre des directives du Code d'éthique de l'IPF.
 - Analyse de l'environnement par le comité:
 - Compatibilité avec le travail/la vie quotidienne, possibilités d'entraînement adéquates, encadrement adéquat sur place par le club/l'entraîneur du club
 - Consentement de l'athlète à la nomination et aux points figurant sous "Obligations pour les athlètes du cadre".

La demande d'admission est analysée chaque année par le comité d'ASFA après les Championnats suisses. Le comité prend la décision d'intégrer le cadre et la communique aux athlètes avant la fin de l'année civile.

- **Critères de sortie de l'équipe nationale:**

- Avertissements en raison du non-respect des points voir "Obligations pour les athlètes du cadre".
- manque de coopération avec l'ASFA
- Comportement portant atteinte à la réputation de l'athlète
- Blessure à long terme de l'athlète - impossibilité de remplir les critères de cadre susmentionnés

Avant de soumettre l'annonce des cadres, il faut tenir compte de différents facteurs:

- Participer au championnat suisse correspondant, atteindre la limite requise dans la catégorie de poids ou d'âge correspondante.
- Le code de conduite de l'IPF et d'ASFA doit être reconnu.
- Respecter les règles antidopage.
- Obligation de participer au championnat suisse correspondant dans l'année civile de l'entrée dans le cadre.
- Obligation de participer aux entraînements des cadres
- Disposition à être engagé au moins 1 à 2 fois par an (selon le cadre) au niveau international.
- Disposition à donner un feed-back régulier et à consulter la documentation du cadre
- Documentation d'entraînement vis-à-vis du secrétaire général ou de l'entraîneur national. Ces données seront bien entendu traitées de manière confidentielle.
- Une communication de toutes les données nécessaires pour une compétition internationale doit être faite dans les délais au comité/secrétaire général, sinon il n'y aura pas de participation à la compétition.

GÉNÉRALITÉS concernant l'inscription des cadres:

- L'entrée en cours d'année de compétition n'est pas possible, car la planification annuelle est établie après les Championnats suisses de l'année précédente.
- Le seul fait de s'inscrire et de remplir les critères du cadre ne garantit pas encore l'admission dans le cadre national.
- La décision définitive concernant l'admission dans le cadre national est prise par le comité en concertation avec le secrétaire général d'ASFA.

INSCRIPTION au CADRE

Force athlétique & développé couché

J'accepte de faire partie du cadre d'ASFA à partir de l'année sportive 2025. Je suis informé(e) des dispositions antidopage en vigueur et m'engage à les respecter. J'ai signé la déclaration d'assujettissement (effectuée lors de l'inscription aux Championnats suisses). Je suis enregistré(e) sur Webling, mes données d'adresse et d'absence sont correctes et je les mettrai à jour de manière autonome tant que j'appartiendrai au cadre. Si je suis condamné(e) pour une infraction aux règles antidopage, je m'engage à payer les frais de procédure et les éventuelles pénalités. En cas de condamnation, le SCC se réserve le droit de réclamer le remboursement de l'argent éventuellement versé au cadre. L'appartenance au cadre ne donne pas droit à des participations internationales.

J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus.

Veillez remplir lisiblement et en caractères d'imprimerie :

Nom: Prénom:

Adresse: Téléphone:

E-Mail: Anniversaire:

Nationalité: Cadre: Cadre A Cadre B

Veillez joindre une photo de qualité passeport (tête et partie supérieure de la poitrine au maximum, fond clair, t-shirt neutre, pas de couvre-chef - à l'exception des couvre-chefs à motif religieux).

Lieu, Date

Signature

Date	Version	Commentaire	Auteur	Révision
04.06.24	1.0	Première version	Patrick Jäggi	Dario Herrsche